



Types d'articles : Article de recherche

Reçu : 13.05.2024

Accepté : 10.06.2024

Publié : 30.06.2024

Doi: 10.5281/zenodo.12570813

Cité : Simpara, M. (2024). Les Voix De La Souveraineté Linguistique Au Mali. *Disiplinlerarası Dil ve Kültür Çalışmaları Dergisi*, 2(1), 9-17.

Volume/numéro : 2(1)

Période : Été

Pages : 9-17

Les Voix De La Souveraineté Linguistique Au Mali

Mamadou SIMPARA

Diplômé de Master en Economie, Université d'Anatolie, simparamamadou65@gmail.com, ORCID:0009-0004-2222-677X

RÉSUMÉ

Le but de cette étude est d'examiner les changements dans les politiques linguistiques au Mali dans le cadre de la nouvelle constitution adoptée en 2023 et l'impact de ces changements sur la souveraineté linguistique nationale. Le Mali vient de connaître un fait politique majeur avec le changement intervenu dans la langue de l'Etat dans la nouvelle constitution adoptée en 2023 ; le français n'est plus la langue officielle du pays, à sa place, les 13 langues nationales ont gagné le statut de langue officielle. Cependant, le français reste la langue de travail, c'est-à-dire la langue de l'administration et de l'éducation. Même si le contexte politique actuel du pays se manifeste par une distanciation d'avec la France, ce changement trouve explication dans la revendication sociale poussée pour la montée du sentiment national de souveraineté linguistique. Les voix pour une officialisation de la langue nationale la plus parlée au Mali, le bamanankan, et son utilisation à la place du français sur la sphère publique, se sont faites de plus en plus pressantes. Le combat pour l'officialisation des langues locales date du temps de l'indépendance, diverses initiatives gouvernementales ont été prises dans le sens de la promotion des langues du pays. Cependant, ces initiatives restent très limitées, et la place obtenue aujourd'hui par les langues nationales, à leur tête le bamanankan, est dû à l'engagement d'un acteur inattendu. De jeunes « activistes » sont porteurs de la voix de la souveraineté linguistique. Leur mobilisation a joué un rôle crucial dans l'adoption de la nouvelle constitution, marquant un tournant significatif dans l'histoire contemporaine du pays. Cette étude contribue à une meilleure compréhension des changements dans les politiques linguistiques et de leur impact sur la souveraineté des langues nationales au Mali, fournissant ainsi une base importante pour la recherche sur les politiques linguistiques et l'identité Culturelle.

Mots-clés : Constitution, langues nationales, Bamanankan, Activistes, Souveraineté linguistique

The Voices of Linguistic Sovereignty in Mali

ABSTRACT

The aim of this study is to examine the changes in language policies in Mali within the framework of the new constitution adopted in 2023 and the impact of these changes on national language sovereignty. Mali has recently experienced a significant political development with the change in the state language as stipulated in the new constitution adopted in 2023; French is no longer the official language of the country, with the 13 national languages now holding official status. However, French remains the working language, particularly in administration and education. Despite the current political context showing a distancing from France, this change is rooted in a strong social demand for heightened national sentiment of linguistic sovereignty. Calls for the formalization of Mali's most widely spoken national language, Bamanankan, and its use in place of French in public spheres have grown increasingly vocal. The advocacy for official recognition of local languages dates back to independence, with various governmental initiatives aimed at promoting indigenous languages. Nevertheless, these efforts have been largely limited, and the prominence now achieved by national languages, led by Bamanankan, owes much to the unexpected engagement of a key actor. Young activists have

emerged as advocates for linguistic sovereignty, and their mobilization played a crucial role in the adoption of the new constitution, marking a significant turning point in the country's contemporary history. This study contributes to a deeper understanding of the changes in language policies and their impact on national language sovereignty in Mali, thus providing a significant foundation for research on language policies and cultural identity

Keywords: Constitution, National languages, Bamanankan, Activists, Linguistic sovereignty

Mali'de Dil Egemenliğinin Sesleri

ÖZET

Bu çalışmanın amacı, 2023 yılında kabul edilen yeni anayasa çerçevesinde Mali'de dil politikalarının değişimi ve bu değişimin ulusal dil egemenliği üzerindeki etkilerini incelemektir. Mali, yeni anayasa ile birlikte devlet dilinde önemli bir siyasi değişim yaşamıştır; artık ülkenin resmi dili Fransızca değil, 13 ulusal dil resmi statü kazanmıştır. Bununla birlikte, Fransızca özellikle idare ve eğitim alanlarında hala kullanılan bir çalışma dili olarak kalmaktadır. Günümüz siyasi ortamı, Fransa'dan uzaklaşma eğiliminde olmasına rağmen, bu değişim ulusal dil egemenliği duygularının güçlenmesine dayanmaktadır. Mali'nin en yaygın kullanılan ulusal dili olan Bamanankan'ın resmîyet kazanması ve Fransızca yerine günlük hayatta kullanılması talepleri giderek artmaktadır. Bağımsızlık dönemine dayanan çeşitli hükümet girişimleri, yerel dillerin resmi olarak tanınması için atılmıştır. Ancak bu çabalar genellikle sınırlı kalmıştır ve özellikle Bamanankan öncülüğünde ulusal dillerin kazandığı önem, beklenmedik bir aktörün katılımına bağlıdır. Genç aktivistler, dil egemenliği savunucuları olarak ortaya çıkmış ve onların harekete geçmesi yeni anayasanın kabul edilmesinde önemli bir rol oynamış, ülkenin çağdaş tarihinde önemli bir dönüm noktası oluşturmuştur. Bu çalışma, Mali'de dil politikalarının değişimi ve ulusal dil egemenliği üzerindeki etkilerinin derinlemesine anlaşılmasına katkıda bulunarak, dil politikaları ve kültürel kimlik üzerine yapılan araştırmalar için önemli bir temel sağlamaktadır.

Anahtar Sözcükler: Anayasa, Ulusal diller, Bamanankan, Aktivistler, Dil egemenliği

INTRODUCTION

Le colonisateur français avait fondé son système d'écoles sur l'enseignement du français. Celui-ci était le moyen d'assujettissement et d'asservissement par excellence des peuples autochtones. Ainsi, le système colonial s'est construit avec la langue française qui fut assimilée et instaurée même après l'indépendance dans le nouvel Etat. L'absence d'une utilisation formelle et la présence d'une multitude de langues obligent les nouveaux Etats africains à continuer à utiliser la langue du colon.

Bien qu'il y ait de nombreuses langues parlées par les peuples du pays, le français est devenu la langue de l'appareil étatique dans les pays anciennement colonisés par la France. Ces pays sont caractérisés par une multiplicité de peuples et de langues mais différent, cependant, par leur état de coexistence. Les pays s'alignent entre les extrémités du pays dont les peuples sont indépendamment répartis sur le territoire national et du pays dont un peuple a une supériorité de domination sur les autres. Un schéma similaire existe aussi pour de nombreuses langues présentes dans les pays. Pour les langues, le cas malien est proche de la deuxième extrémité ; la langue bamanankan est une langue majoritairement parlée et comprise dans le pays. Cette hégémonie du bamanankan s'étend en s'affaiblissant du Sud au Nord. Cette particularité au Mali existe dans d'autres pays de la région à l'image du wolof au Sénégal.

Un fait aussi remarquable au Mali, qui le différencie très fortement de tous les autres pays francophones, est la non-pénétration du français aux masses populaires, quelque chose qui s'assimile bien à un rejet de cette langue. Le français s'est vu confiné aux salles de classe, aux écrits administratifs et aux médias. Dans le système éducatif même, qui est son lieu d'acquisition, le français est très pauvrement établi : des élèves arrivent à décrocher le diplôme sans pouvoir former une phrase correcte. Au Mali, la langue française n'a pas pu occuper la place qu'elle détient dans les autres pays francophones (Skattum, 2010). Konaté et al. (2010), dans l'étude qu'ils ont fait de la dynamique des langues locales et de la langue française au Mali sur la période d'entre les recensements généraux de la population de 1987 et 1998, ont énuméré quelques raisons de la place limitée du français. Le passé idéologique socialiste et la volonté de reconquête d'une identité nationale en sont les premières causes ; ensuite « le développement des médias de proximité en langues nationales, dont les radios communautaires et les radios libres » et la

libération de la parole qui est intervenue avec la fin du régime militaire qui dura 23 ans. De toutes les manières, il peut être dit que le principal obstacle à la présence du français chez les masses populaires est la domination d'une langue nationale qu'est le bamanankan, qui sert à la fois de principale langue vernaculaire et véhiculaire du pays¹.

Ce rejet du français a culminé à son détronement, il perd sa place de langue officielle et devient langue de travail. Ce changement qui intervint avec l'adoption de la nouvelle constitution est corollaire de la montée du sentiment national de souveraineté linguistique. Parmi les faits sociaux marquants de la vie du Mali de ces dernières années figure la forte revendication grandissante de la valorisation pleine de la langue nationale par une couche de la population. La nature de cette couche est surprenante de par sa nature ; ce sont de "jeunes gens" qui ont porté haut la voix de la nécessité de recourir à la langue nationale. Pour remplacer le français, ces activistes estiment que le bamanankan standard, c'est-à-dire le bamanankan de Bamako, est capable d'assumer le rôle de langue officielle au Mali. Le bamanankan de Bamako est considéré comme la variante standard des différentes variantes de bamanankan au Mali. Plusieurs régions du pays, à l'instar de Ségou qui est le fief du grand royaume bambara, ont leur variété de Bamanankan. Le bamanankan de Bamako porte les caractéristiques d'un contact avec le français et la modernité. Par le biais de l'exode rural, de l'urbanisation, des fonctionnaires et des médias, cette variante s'est propagée aux différents coins du pays.

Un nom est associé à ce combat pour l'officialisation du bamanankan, il s'agit de Aziz Traoré. Ce jeune garçon est aujourd'hui connu de tous les maliens, il a commencé à être vu dans des vidéos dans lesquelles il parle de la question de langue. Il est à l'origine d'un effet d'éveil de conscience sur le peuple et même sur les autorités publiques. Ce phénomène mérite une attention particulière, d'où mon intérêt à écrire un article sur le sujet. Tout comme tout sujet, celui-ci peut aussi être traité sous plusieurs dimensions ; j'ai choisi la dimension des acteurs, qui soient actifs ou passifs, qui ont porté ce sentiment de souveraineté linguistique jusqu'à son stade actuel.

Le Cadre Théorique

Le cadre théorique du sujet de cet article rentre dans la sociolinguistique. Le sujet abordé met en rapport le fait social et le fait linguistique ; le premier est la souveraineté et le deuxième la langue. La souveraineté est un sentiment de fierté et d'indépendance nationale éprouvée par le peuple d'une nation. Elle peut avoir diverses formes, quelques exemples en sont la souveraineté politique, la souveraineté monétaire, la souveraineté militaire, la souveraineté culturelle et la souveraineté linguistique. Si les premières formes sont d'ordre politique, monétaire, militaire et culturel, la souveraineté linguistique est d'ordre de langue. Considérant la définition de la souveraineté donnée ci-dessus, la souveraineté linguistique est le sentiment de fierté et d'indépendance d'une nation par rapport à la langue ou les langues qu'elle parle ou utilise. A l'opposé, une nation est considérée dépourvue de sa souveraineté linguistique si elle parle ou utilise une langue étrangère qui lui soit imposée de force ou par contrainte.

Le sujet fait partie d'un contexte plus large qui est l'Afrique subsaharienne. Les pays d'Afrique subsaharienne sont caractérisés par la présence de plusieurs dialectes ou langues. La configuration de cette multitude de langue dans les pays fait classer ceux-ci en trois groupes (Alexandre, 1961) :

- 1) Etats relativement homogènes au point de vue linguistique : la population parle dans sa majorité des langues apparentées permettant une intercommunication facile

¹Le contraste peut être fait avec la Côte d'Ivoire, pays où le français s'est ancré dans la réalité sociolinguistique du pays et où les mêmes facteurs historiques vus au Mali ne sont pas présents (N'Guessan, 2008).

- 2) Etats linguistiquement hétérogènes, mais possédant une ou des langues dominantes, soit démographiquement soit sociologiquement
- 3) Etats linguistiquement hétérogènes.

Le Mali fait partie du deuxième groupe de pays ; des dizaines de langues parlées dans le pays le bamanankan domine fortement, aussi sociologiquement que démographiquement. Le bamanankan est à la fois une langue vernaculaire et une langue véhiculaire au Mali. Il est parlé en tant que première ou deuxième langue par la majorité de la population et sert de médium dans la communication et le commerce sur une large étendue du territoire national.

Du fait de la colonisation, ces pays ont comme langue officielle la langue du colonisateur européen (principalement le français, l'anglais, et le portugais). Ce choix de la langue de l'ex colonisateur, s'il s'expliquait lors de l'établissement de ces états par la difficulté de trouver parmi les langues locales une langue adéquate, est de plus en plus contesté, surtout dans le domaine de l'éducation. Cependant, et malheureusement, les décideurs publics, qui, eux, ont le pouvoir d'action, ne semblent pas partager cette urgence de revoir ce statu quo (Skattum, 2010). Aujourd'hui, les arguments des défenseurs de la continuité dans l'utilisation des langues étrangères en tant que langue officielle sont entre autres l'ouverture et la collaboration avec le monde extérieur, l'intégration sous régionale et l'empêchement de la baisse de niveau des élèves.

La rhétorique en faveur d'un remplacement du rôle et de la place des langues officielles étrangères en Afrique est presque inexistante sur le plan de la politique. C'est pourquoi il est intéressant d'avoir un regard sur la montée du sentiment national de souveraineté linguistique malgré cette inexistence, au Mali.

Présentation et Évolution de la Configuration Linguistique au Mali

Le Mali, tout comme les autres pays subsahariens, possède une multitude de langues parlées par diverses communautés. La réalité linguistique se façonnant sur celle sociale et géographique, connaître le Mali dans ces deux aspects sera éclairant.

Le Mali est un pays du Sahel, il a la particularité d'être situé entre la zone désertique du Sahara au Nord et la zone du climat soudanais au Sud. La partie Nord constituant la majeure partie du territoire du pays (2/3) est peu peuplée du fait d'un relief hostile et la partie Sud, humide, a une forte densité de la population et abrite les grandes villes du pays, y compris la capitale Bamako. Les régions du Nord comptent moins de 10% de la population. Le reste de la population se concentre au centre et au sud. Le Mali comptait jusque récemment 8 régions administratives, mais le nombre a augmenté après les dernières modifications dans la décentralisation territoriale du pays. Le pays compte actuellement 19 régions plus le district Bamako ; du Nord au Sud elles sont : Taoudéni, Ménaka, Kidal, Tombouctou, Gao, Douentza, Mopti, Nara, Bandiagara, Mopti, San, Ségou, Kayes, Kita, Dioila, Koulikoro, Koutiala, Bougouni et Sikasso. La disparité Nord-Sud est aussi visible dans la répartition des ethnies sur le territoire national, la population du Nord abrite des minorités de communautés blanches telles que les Arabes, les Touaregs, les Maures. Il existe des communautés noires mais apparentées aux populations blanches, à l'image des Sonrhai et les Bella. Les Peulhs, présents un peu partout dans le pays - mais occupant principalement le centre, sont à la fois des populations blanches et noires. Le reste de la population jusqu'au Sud est constitué de peuples noirs soudanais. Il existe plusieurs groupes ethniques ; les plus grands sont les Bambara (36.5%), Les Fulani (Peuls), les Sarakolé, les Sénoufos et les Dogons. Ces groupes ethniques sont formés de plusieurs sous-groupes.

Les facteurs historiques, conjugués aux facteurs socio géographiques, expliquent la prédominance de la langue Bamanankan sur les autres langues du pays ; elle est parlée par plus de 80% de la population. Ces facteurs sont entre autres :

- Le caractère récent du royaume bambara et son élargissement sur un vaste territoire
- Le rôle prépondérant des commerçants aventuriers
- La famille dont est issu le bamanankan : la famille des langues Mandé, en ce qu'elle contient des dialectes présents dans plusieurs pays qui sont inter-intelligibles.

Elle est la principale véhiculaire au Sud et au Centre, mais est concurrencée par d'autres langues au Centre et au Nord. Cependant, même jusque dans l'extrême Nord, le Bamanankan tend à devenir la lingua franca par excellence sur toute l'étendue du territoire.

Le Bamanankan

La langue bambara ou le bamanankan est de la famille des langues Mandingues. Les linguistes parlent du continuum mandingue, il s'agit de la continuité langagière d'un territoire à l'autre avec des variations plus ou moins fortes. Le continuum des langues mandingues s'étend sur la Guinée-Bissau, le Liberia, la Sierra-Leone, Gambie, le Sénégal, la Guinée, le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Le royaume bambara fut l'un des derniers royaumes d'avant la colonisation, son règne pourrait expliquer l'hégémonie du bamanankan sur les autres langues du pays. Dans la capitale Bamako, s'est développée un bamanankan standard qui est parlé par les résidents et adopté par les nouveaux arrivants d'autres régions. D'ailleurs, ce bamanankan bamakois s'invite même dans les régions les plus reculées du pays. En plus de l'urbanisation et de l'exode, d'autres phénomènes expliquent cette expansion.

Le bamanankan est par excellence la langue de communication nationale au Mali. Avec la nouvelle constitution, il lui est assigné et à 12 autres langues nationales le statut de langue officielle.

Le Français

Le français est la langue de l'ancien colonisateur qui l'a instauré pour le dessein de son entreprise coloniale. A l'indépendance, le Mali, tout comme les autres pays colonisés par la France, a gardé le français en tant que langue officielle, c'est-à-dire langue de l'administration et de l'éducation. Aujourd'hui, le français n'est plus langue officielle mais s'est vu attribuer le statut de langue de travail. De fait, sa place n'a pas changé, il reste toujours la langue de l'administration, de l'éducation et des médias officiels.

Au niveau de la masse populaire, le Mali est l'un des pays de l'Afrique francophone avec un taux de maîtrise du français très bas. Il n'est maîtrisé que par une infime partie de la population. L'école qui est le premier lieu du français a failli à prodiguer la maîtrise de la langue à la couche même scolarisée de la population. La couche non scolarisée n'a presque aucune capacité langagière de français, même pas le niveau rudimentaire qu'on peut voir dans d'autres pays. Le français bénéficie toutefois d'un prestige de la part de toutes les couches de la société pour qui il est un moyen d'affirmation et d'élévation sociale. Par conséquent, et surtout, il est cause d'aliénation individuelle, sociale et culturelle.

Le Dynamisme des Langues à l'Échelle Étatique

Cette section traite de l'évolution de la réalité linguistique dans le domaine de l'Etat. Comme mentionné plus haut, bien qu'ayant adopté le français comme langue officielle après la décolonisation, le Mali se distingue de ces pays voisins par une considération des langues nationales, très tôt, dans la construction de l'Etat. Ainsi, dès l'indépendance les premières entreprises commencent dans ce sens. La volonté de l'Etat malien de s'engager dans la valorisation des langues nationales a commencé avec le souci

d'alphabétiser un maximum de personnes, notamment les adultes. La première réforme éducative officielle intervint en 1962 lorsque l'Etat préconisa l'utilisation des langues nationales dans l'éducation et l'administration (Konta, 2007).

L'UNESCO a trouvé au Mali un environnement réceptif à l'expérimentation de son programme d'alphabétisation fonctionnelle ; avec son concours le Mali organisa entre Février et Mars 1996 une réunion des experts en linguistique et en alphabétisation pour l'unification des systèmes de transcription des langues de l'Afrique de l'Ouest (Konta, 2007). En 1976, l'alphabet pour la transcription des langues nationales, et plus précisément les principes et règles de transcription de quelques langues nationales ont été publiés. Les autorités ont fait le choix de l'alphabet latin pour la transcription des langues nationales au détriment des systèmes d'écriture locaux du pays, pour la raison de simplification et de facilité.

En 1982, dix langues locales, à savoir le bamanankan (bambara), le fulfulde (peulh), le songayi (sonrai), le tamasheq, le soninke, le bozo, le bomu (bobo), le siyenara (senoufo), le mamara (minianka) et le dogoso (dogon), obtiennent le statut de langue nationale, le français demeurant langue officielle. La même année, la politique de la pédagogie convergente a commencé à être appliquée, qui consiste à l'emploi de la langue nationale dans les premières classes pour passer progressivement à l'utilisation du français en tant que médium d'enseignement et discipline. Pour l'application de la pédagogie convergente des écoles expérimentales sont créées. A liste des langues nationales s'ajoutent 3 autres qui sont le hassania, le maninkakan et le kassonké en 1996. Pour porter plus loin la politique de vulgarisation des langues nationales sur la sphère étatique, la loi du 1999 portant Loi d'Orientation sur l'Éducation ouvre la porte à leur utilisation généralisée dans l'enseignement.

Le symbole de l'avènement de l'ère démocratique, la constitution de 1992 avait ouvert la voie à l'officialisation des langues nationales ; ce qui dénotait d'une atmosphère sociale pour la valorisation des langues nationales. La réclamation sociale a eu gain de cause dans la toute nouvelle constitution du pays promulguée le 22 juillet 2023 ; désormais les 13 langues nationales sont les langues nationales du Mali, le Français n'est plus langue officielle mais langue de travail². Ce changement récent est un fait majeur, parce qu'il vient de mettre fin à une situation de longue durée, faisant démarquer le Mali de ses pays voisins, et avec lui la voix pour la souveraineté linguistique se trouve légitimée et renforcée.

La Voix Passive De La Souveraineté Linguistique

Elle est celle portée par des acteurs sociaux et politiques dont l'activité ne se manifeste pas à un engagement direct en faveur d'une souveraineté linguistique, mais qui, par leurs activités, contribuent au rehaussement du statut du bamanankan sur la sphère publique et nationale.

Les Initiatives Gouvernementales et Organisationnelles

Quelques années après l'indépendance, des initiatives ont été prises par l'Etat, avec l'accompagnement de l'UNESCO, dans des cadres de réflexion sur les langues nationales. Entre 1966 et 1968, à travers le financement et l'accompagnement de l'UNESCO, le Mali s'est lancé dans l'établissement d'un alphabet pour différentes langues locales et a entamé des programmes d'alphabétisation fonctionnelle en bamanankan (Galtier, 2018).

Après est venue le temps de la création d'institutions de promotion des langues nationales (principalement le bamanankan). En 1968 est créé le Centre National d'Alphabétisation (CNAF) ; en 1973 l'Institut de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (INAFLA) qui

² La langue officielle jouit d'une reconnaissance soit implicite soit explicite par la constitution du pays, son utilisation est exigée sur tous les services officiels de celui-ci. La langue de travail est la langue de communication quotidienne utilisée par l'organe de l'Etat.

devient en 1975 la Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (DNAFLA). La DNAFLA est remplacée par deux nouvelles institutions en 2001 : le Centre National des Ressources de l'Éducation Non-Formelle (CNR-ENF) et l'Institut des Langues Abdoulaye BARRY (ILAB) (K. Mahamadou, 2007).

Ces initiatives gouvernementales, à travers des recherches et des applications techniques, servent de cadre formel à la volonté de promotion du bamanankan. Cependant, leurs portées sont très limitées parce que cela fait des années qu'elles ont commencé et n'ont pas donné de résultats satisfaisants. Elles sont restées des tentatives restreintes et hésitantes ; cela est dû à une absence d'un engagement courageux des pouvoirs publics.

Les Instruments Culturels

Les instruments culturels sont des moyens puissants par lesquels le bamanankan trouve une dynamique lui rendant la vivacité qu'elle a au Mali. Ces instruments culturels sont entre autres la tradition d'oralité portée par certaines couches de la population (principalement les griots), les chanteurs, les acteurs du cinéma. Le Mali est un pays avec une forte tradition orale, elle se manifeste dans toutes les sphères de la vie sociale ; le bamanankan étant l'outil privilégié de cette tradition, il se trouve dynamisé auprès de la population à travers le temps.

Contrairement à certains pays voisins où la musique en langue étrangère est très fréquente, au Mali la culture de la musique est entretenue presque exclusivement en langue bamanankan. Il peut être dit que la musique est l'élément principal permettant au bamanankan d'exercer son hégémonie sur les autres langues - tout chanteur, pour être écouté, doit chanter en bamanankan qu'il soit bambara ou pas et la musique en bamanankan trouve audience chez toutes les ethnies.

En plus de ces acteurs, les acteurs du multimédia sont aussi contributeurs à l'animation du bamanankan ; ils sont les professionnels des programmes radio et télé, les acteurs du cinéma et bien tant d'autres.

Les Nouveaux Acteurs

Un autre type de média faisant son apparition récemment a été le principal canal à travers lequel la position du bamanankan s'est vivement élevée sur la sphère publique. Il s'agit des Web TV, ce nouveau type de télévision a vraiment foisonné ces dernières années au Mali. Leur apparition et leur rapide développement s'est fait en rapport avec l'évolution de la situation politique du pays.

Sous le régime d'Ibrahim Boubacar Keita IBK, un mouvement de « jeunes activistes » est né. En dénonciation du régime, certains jeunes utilisaient la voix des réseaux sociaux pour balancer des vidéos, souvent organisées en fréquence d'apparition régulière. L'un des déclencheurs de ce mouvement d'activistes « videoman » est Mouhamed Youssouf Bathily dit Ras Bath. Il mettait en face du peuple les affaires publiques en utilisant le bamanankan. Grâce à ses actions, la culture du désengagement des affaires de l'État s'est brisée petit à petit et une autre culture est née, celle d'avoir un intérêt à discuter de la chose publique chez le peuple. Les gens ont tellement pris goût aux débats publics que c'est devenu une mode. Beaucoup se sont fait un nom à travers leurs chroniques sur des sujets aussi divers que publics, mais tous en rapport avec l'État. À travers l'emploi du bamanankan, ces jeunes gens arrivent à capter l'attention et l'admiration de la partie basse du peuple, qui constitue la majorité. Le peuple se lie à ces jeunes pour s'informer des actualités du pays, il préfère ceux-ci aux médias officiels. Un état de chose causé par l'identification à la langue bambara ; les médias officiels ne parlent plus au peuple parce qu'ils emploient une langue qu'il ne comprend pas, c'est-à-dire le français.

Dans la grande plupart des cas, les Web TV sont un fait des « videoman ». Cependant, les deux acteurs opèrent côte à côte. Ces acteurs, de par leurs actions, ont beaucoup contribué au rehaussement de la

valeur du bamanankan sur la sphère publique. Néanmoins, ils ne peuvent être considérés comme des acteurs actifs pour une souveraineté linguistique.

La Voix Active De La Souveraineté Linguistique

Elle est soutenue par des acteurs qui ont une volonté manifeste de faire du bamanankan la langue officielle du pays. L'image représentative de cette voix est le jeune Aziz Traoré ; ce jeune étudiant venu de nulle part a aujourd'hui à son compte une centaine de vidéos dans lesquelles il prône les éventuels effets d'une officialisation de la langue bamanankan pour le développement du Mali. A lui seul, il a pu chauffer les esprits et les amener à croire à une possibilité de voir le bamanankan la langue de l'Etat. A côté, certaines organisations ont commencé à émerger dans la lutte active pour la cause bamanankan.

CONCLUSION

Un tournant marquant vient d'être enregistré dans l'histoire post-coloniale du Mali. A l'indépendance le Mali, tout comme les autres pays d'Afrique subsaharienne, a adopté la langue de son colonisateur comme sa langue officielle pour plusieurs raisons, parmi lesquelles la multiplicité des langues locales, l'incapacité de celles-ci à être utilisées comme langue d'administration et médium d'éducation. Après 63 ans, le changement est intervenu, le français n'est plus langue officielle du Mali, sa place est donnée aux 13 langues locales reconnues langues nationales.

Ce changement qui est intervenu avec l'adoption de la nouvelle constitution est le résultat d'un mouvement sociopolitique. Suivant l'évolution politique du pays qui est caractérisée par des revendications de changements à plusieurs niveaux, la voix pour une souveraineté linguistique s'est fait entendre. Sous la pression de cette voix, les autorités ont été obligées de poser leur marque au changement souhaité. Il est intéressant de savoir que les premières actions pour une considération des langues nationales, dominées par la langue bamanankan, ont été prises par l'Etat malien dès la veille de l'indépendance. Cependant, les décideurs publics ont toujours été mous et ont manqué de courage et de bonne volonté pour faire de la principale langue vernaculaire et véhiculaire du Mali une langue officielle.

Malgré l'officialisation des langues nationales, le français occupe toujours sa place de fait, il continue à être la langue de l'administration, des médias officiels et de l'éducation. Ce qui veut dire qu'une reconnaissance constitutionnelle ne suffit pas pour qu'une langue joue pleinement son rôle de langue de l'Etat. Un ensemble d'actions concrètes sont la seule voie de réalisation de cela ; il s'agit du travail des linguistes, des professionnels de l'éducation, des académiciens, etc. Donc, il y a du chemin à parcourir pour que le changement de jure puisse se concrétiser. La souveraineté linguistique au Mali est une démarche complexe mais essentielle pour la préservation et la valorisation des langues locales. Elle passe par l'intégration des langues nationales dans l'éducation, les médias et la culture, et nécessite un soutien continu de la part des autorités et de la société civile.

BIBLIOGRAPHIE

- Alexandre, P. (1961). Problèmes linguistiques des Etats négro-africains à l'heure de l'indépendance. *Cahiers d'études africaines*, 2(6), 177-195.
- Canut, C. (1996). Dynamique plurilingue et imaginaire linguistique au Mali : entre adhésion et résistance au bambara. *Langage et société*, 78, 55-76.
- Dumestre, G. (1998). Le Bambara véhiculaire du Mali. *Faits de langues*, 11(12), 151-127.
- Galtier, G. (2018). Les difficultés d'introductions des langues locales dans le système scolaire du Mali. In Laroussi, F. & Liénard, F. (Eds.), *Plurilinguisme, politique linguistique et éducation : Quels éclairages pour Mayotte ? (403-411)*. Open Edition Books.

- N'Guéssan, J. K. (2008). Le français en Côte d'Ivoire : de l'imposition à l'appropriation décomplexée d'une langue exogène. *Open Journals Editions* 40(41),179-197.
- Skattum, I. (2010). L'Introduction des Langues Nationales dans le Système Educatif au Mali : Objectifs et Conséquences. *Journal of Language Contact* 3(2010), 247-266.
- Konta, M. (2007). *La Situation des Langues Nationales au Mali de l'Indépendance à nos jours*. Institut des Langues Abdoulaye BARRY.
- Konaté, M. K., Diabaté, I. Et Assima, A. (2010), *Dynamique des langues locales et de la langue française au Mali: un éclairage à travers les recensements généraux de la population (1988 et 2002)*, Québec, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone/Université Laval, Rapport de recherche de l'ODSEF, 46.